

■ EPE/Université de Lille 2022, qu'est-ce que c'est ?

- C'est un regroupement de l'**Université de Lille** (facultés & écoles internes) et de **4 écoles lilloises** :
 - Centrale Lille,
 - École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage,
 - École Supérieure de Journalisme,
 - Sciences Po Lille,
- pour former un **Établissement Public Expérimental (EPE)**, permis par l'ordonnance du 12/10/2018.
- Sa création serait actée par le vote positif des différents CA des composantes de cet EPE, au premier trimestre de l'année 2021.
 - Cet **EPE changera profondément et durablement** le fonctionnement de l'actuelle Université de Lille. Voici quelques éléments sur cet EPE et sa mise en place.

■ Quel est ce projet ? Quels sont les arguments de la présidence ?

→ *"Une formidable chance pour l'Université"*

En réalité, l'Université de Lille :

- **perdra sa personnalité morale & juridique**, ce qui reviendra à supprimer son existence juridique et donc toute son organisation actuelle,
- n'aura **pas une position stratégique** dans cet EPE, puisque le président du CA ne pourra pas appartenir à une composante de l'Université,
- verra une **complexification de sa structure interne** avec un étage supplémentaire,
- verra un **recul de sa démocratie universitaire**, avec par ex. la proportion au CA des représentant.es extérieur.es à l'université (monde politique, économique & tutelles) qui passera de 22% à 40%, au détriment de la représentation du personnel & des usagers.

Alors qu'en parallèle, les écoles composantes garderont leur personnalité morale & juridique (donc leur gestion du personnel, leur diplôme, un budget propre) et pourront de plus influencer sur la gestion des composantes de l'Université via leurs votes dans les conseils.

→ *"Un cadre propice pour l'enseignement et la recherche"*

En réalité, une perte de libertés académiques énorme, induite :

- par la **sortie du Code de l'éducation** applicable aux universités et des protections que cela confère.
- par certaines attributions des conseils de l'EPE, comme la **modulation du service** des enseignants-chercheurs (cf. art. 30-24 de l'avant-projet des statuts de l'EPE v.4)

→ *"Un EPE qui se fera tous ensemble"*

En réalité, une nouvelle réorganisation à subir, alors que la fusion récente des trois universités est loin d'être stabilisée et qui, de l'avis général (incluant la Cour des Comptes [3]) a été très mal préparée et conduite, induisant énormément de souffrance au travail.

→ "Une chance pour les jeunes pour avoir une formation variée et professionnalisante"

En réalité :

- un nombre d'échanges entre composantes qui sera relativement restreint au vu du nombre d'étudiant.es de chaque composante (72.000 pour l'université et autour de 5.000 dans les 4 écoles composantes).
- **une possible disparition de certaines formations** universitaire au profit de celles des écoles (avec les frais d'inscription propres aux écoles, comme observé à l'Université Côte d'Azur [1]).
- **Une possible absorption des formations liées à l'ingénierie** (formations professionnelles de masters, Polytech, ENSCL) **par Centrale Lille**, comme cette école le revendique pour rester dans l'EPE (cf. com. de presse de Centrale Lille du 17/12/20).

■ Quelles sont les méthodes de la présidence pour mettre en place cet EPE ?

→ "Un processus ouvert"

En réalité, un texte rédigé très discrètement en plein confinement, avec ensuite un calendrier d'application extrêmement rapide ne permettant pas de s'informer sur le sujet (avant-projet des statuts diffusé en novembre 2020, nouvelle version mi-décembre et vote au CA des établissements durant le 1er trimestre 2021).

→ "Un processus démocratique et une vision partagée"

En réalité :

- **une absence de mandat** venant du personnel pour mettre en place cet EPE (puisqu'au moment de l'élection de l'équipe présidentielle en 2017, le statut juridique d'EPE n'existait pas).
- **une absence de débat** même au sein de l'équipe présidentielle (provoquant la démission de 3 vice-présidentes [2]).
- **un refus d'organiser une consultation large auprès du personnel** et ce malgré les demandes appuyées de l'AG du personnel et de plusieurs conseils de facultés (à ce jour : Faculté des Sciences et Technologies ; Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales ; UFR des Langues Étrangères Appliquées) ^a.

a. À noter la (pseudo) consultation en ligne (depuis fin décembre) pour soumettre "des questions, des propositions et des observations" sur des statuts de l'EPE très techniques et pour l'essentiel finalisés.

■ Et ce qui n'est pas dit :

Le renouvellement du financement du projet I-SITE serait conditionné à la mise en place de cet EPE. À savoir que le budget annuel de l'I-SITE, de 15 millions d'euros, ne représente qu'à peine 2% du budget total de l'UdL et ne profite qu'à un petit nombre de structures.

- **Pour donner votre opinion afin de peser sur la mise en place de l'EPE : référendum courant février, organisé par le personnel mobilisé de l'UdL.**
- **Pour soutenir ce référendum, participez aux AG du personnel (en ligne) et signez la pétition (<http://chnng.it/cmBr5gd2zR>).**

[1] L'Univerité Française : mort sur ordonnance ? C. Eyraud, Savoir/Agir, n° 47, 2019.

[2] Université de Lille : démission de 3 vice-présidentes, Dépêche AEF n° 639049

[3] Rapport public annuel de la Cour des comptes - 2019